

L'OFFICE DU TOURISME À VOTRE SERVICE

Un service sur mesure

Notre équipe a concocté ce catalogue pour faciliter l'organisation de vos sorties et vous donner de nouvelles idées d'escapades à vivre en groupe au Pays de L'Arbresle.

Vous faites partie d'une association, d'un club, d'un groupe d'amis ; vous êtes professionnel du tourisme, responsable d'un centre de loisirs, et vous souhaitez organiser une visite, une journée ou un séjour pour votre groupe ?

- nous sommes à votre écoute pour personnaliser votre programme,
- nous réservons pour vous la journée que vous aurez choisie,
- nous réalisons une fiche où vous retrouverez toutes les informations pratiques et les contacts des personnes qui vous accueilleront le jour de votre visite.

Comment réserver ?

En contactant le service groupe de l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle (voir contact au dos du catalogue), au minimum 3 semaines avant votre venue, pour que nous puissions vous aider à organiser votre



sortie dans les meilleures conditions.

Le nombre de participants exact devra être communiqué au minimum 1 semaine à l'avance.

Nous espérons avoir le plaisir de vous faire découvrir bientôt les 17 communes de notre territoire : L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Bully, Chevinay, Courzieu, Dommartin, Eveux, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Lentilly, Sain-Bel, Saint Germain Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Pierre-La-Palud, Sarcey, Savigny, Sourcieux-les-Mines.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les prestations publiées dans ce catalogue sont issues des informations fournies par les acteurs du tourisme (sur le mode déclaratif) en retour de l'enquête réalisée par l'Office de Tourisme en décembre 2018 et pour laquelle le contenu était suffisamment complet.

Pour certaines prestations, un versement d'arrhes peut vous être demandé, nous vous en informons au moment de la réservation.

Sauf mention contraire, les tarifs sont indiqués par personne adulte. Ils sont calculés selon les informations connues au 31 décembre 2018, et doivent être confirmés à l'inscription.

Les tarifs ne comprennent pas :

- Le transport
- Les dépenses à caractère personnel